

Un employeur recrute un bénéficiaire du RSA, le Conseil Départemental lui apporte une aide au financement du contrat de travail



# Qu'est-ce que c'est?

- Il remplace les contrats aidés
- Il repose sur la mise en œuvre d'un parcours s'appuyant sur le triptyque emploi-formation-accompagnement
- Il est formalisé par la signature d'une convention tripartite (Conseil Départemental, employeur, salarié)



## **Quel public?**

Les bénéficiaires du RSA



### **Quels employeurs?**

- Les employeurs du secteur non marchand (association, collectivité...)
- Les employeurs du secteur marchand (entreprise, GEIQ, artisan, commerçant...)



### **Quels avantages?**

### Pour le salarié:

- Un développement des compétences
- Une incitation à la formation
- Un accompagnement tout au long du parcours
- Un tuteur au sein de l'entreprise
- Une possibilité d'embauche pérenne







# Pour l'employeur :

- -Une aide financière pouvant aller jusqu'à 24 mois
- -La possibilité d'exonérations des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales dans la limite du SMIC pour le secteur non marchand











### **Qui contacter?**

Conseil départemental de l'Aveyron Pôle des Solidarités Départementales **Direction Emploi Insertion** Service Insertion Professionnelle et Logement

05.65.73.67.38-05.65.73.67.40 dei.emploi@aveyron.fr